

FSE+ Fonds Social Européen

Description

FSE+ : Fonds Social Européen

Le Fonds Social Européen (FSE+) a pour objectif principal de soutenir l'emploi, d'améliorer les perspectives professionnelles, et de promouvoir l'inclusion sociale au sein de l'Union Européenne. Il vise également à améliorer les compétences et à anticiper et accompagner les mutations économiques des entreprises.



Cofinancé par
l'Union européenne

Pour en savoir plus sur le FSE+

En quoi consiste le FSE+?

Le FSE+ contribue financièrement aux plans de formation des entreprises confrontées à des mutations internes et/ou du secteur d'activité : mutations numériques, technologiques, sociétales, écologiques, organisationnelles.

Qui peut bénéficier du FSE+?



Toutes les entreprises françaises, qu'elles soient en France Métropolitaine ou dans les DROM, et de toutes tailles, sont susceptibles de mobiliser le FSE+

Les formations concernent tous les salariés, quel que soit leur type de contrat (CDI ou CDD), leur catégorie socio-professionnelle ou leur niveau de diplôme et de qualification.

Quel financement?



Le financement des coûts pédagogiques est assuré à **50 % par la subvention FSE+** dans la limite du plafond validé par les branches professionnelles des OPCOs et à 50% par les fonds propres de l'entreprise.

Les frais de rémunérations et les frais annexes ne sont généralement pas pris en charge par les OPCOs.

Dates importantes en 2025



default watermark

La date limite pour les actions de formation financées par le FSE+ est le **31 décembre 2025**, c'est-à-dire que les formations engagées doivent être terminées avant cette date.

Attention, la demande de subvention doit être adressée suffisamment en amont du démarrage de la formation.

Les formations éligibles au FSE+

Acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter aux nouvelles technologies et à la transformation numérique, tels sont les objectifs des formations éligibles dans le cadre de ce dispositif de financement.

Nous listons quelques exemples ci-contre >

Ne sont pas éligibles :

Les formations internes, celles réalisées en e-learning ou de durée trop courte, et les formations relevant de l'obligation de l'employeur en matière de sécurité.

Se protéger contre les Cyberattaques

- Appliquer des normes de sécurité ISO, et de gestion des risques
- Connaître les techniques d'attaque pour mieux se défendre
- Optimiser son architecture technique

?? [Voir toutes nos formations en cybersécurité](#)

?? [Mettre en place des solutions de résilience des données avec Veeam.](#)

Automatiser ses processus avec l'IA

- Comprendre et implémenter une stratégie efficace pour anticiper les risques liés à l'IA, selon des normes établies.
- Intégrer des solutions d'IA pour optimiser la logistique d'un entrepôt, automatiser des tâches répétitives ou personnaliser l'expérience client.

?? [Voir nos formations en Intelligence Artificielle](#)

Moderniser son SI avec le Cloud

- Migrer son infrastructure informatique vers le cloud pour réduire les coûts et gagner en flexibilité.
- Faciliter la collaboration entre les équipes en leur donnant accès à des outils et des données partagés en tout lieu et à tout moment.

?? [Voir nos formations sur la thématique cloud](#)

Adopter des méthodologies référentes pour ajouter de la valeur aux Services IT

- Comprendre les enjeux techniques des [projets informatiques](#) pour mieux s'approprier les solutions en place.
- Améliorer [la gestion des services informatiques](#) alignés à la stratégie d'entreprise.
- Accélérer le développement d'applications avec des approches d'[automatisation comme DevOps](#).

Conformité au RGPD

Toute entreprise doit assurer la sécurité des données personnelles qu'elle a collectées (données de clients, de fournisseurs, d'employés, etc.), c'est le rôle du DPO.

??[Formation sur la conformité au RGPD](#) (Règlement Général sur la Protection des Données)

Un dispositif relayé par les OPCOs

La plupart des OPCOs (Opérateurs de Compétences) sont mobilisés pour le bénéfice de leurs entreprises adhérentes. Même si le coeur du dispositif FSE+ reste le même, la couverture des financements ou les modalités peuvent varier d'un OPCO à l'autre.

Quelques exemples :

- L'OPCO [Constructys](#) mentionne des exemples de catégories de formations éligibles incluant des formations transverses et soft skills.
- [OPCO Mobilités](#) et [AFDAS](#) subventionnent 50% des coûts pédagogiques et des rémunérations dans la limite des plafonds définis.

Il est important de noter que ces informations sont susceptibles d'évoluer et qu'il est indispensable de vérifier les critères d'éligibilité et les modalités de prise en charge auprès de chaque OPCO avant d'engager toute action de formation.

Comment soumettre un dossier FSE+?

Le plus souvent, l'entreprise utilisera la plate-forme de son OPCO pour soumettre sa demande de prise en charge FSE. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- **Un devis** de l'organisme de formation sélectionné (*non signé car l'engagement de l'entreprise doit intervenir après validation de l'OPCO pour être recevable*). Pour les dossiers de + de 40000€ HT, l'entreprise devra être en mesure de fournir 3 devis en cas de contrôle.
- **Un bulletin de salaire** du ou des collaborateurs à former lors de la demande de financement et le bulletin de salaire du mois de démarrage de la formation au moment du paiement.
- **Le programme de la formation** détaillé.

Zoom sur l'OPCO Atlas



Atlas est l'opérateur de compétences des entreprises, salariés et candidats à

l'alternance des services financiers et du conseil. Il représente 13 branches professionnelles dont les [Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils](#), au sein

de laquelle les métiers de l'informatique sont au coeur de l'activité.

Learneo a été sélectionné par Atlas pour former sur ITIL4 au sein du catalogue clés en mains *campusAtlas*.

[Voir les formations éligibles](#) Les sessions Learneo sur *campusAtlas*

Date

19 May 2025

default watermark